

# E 6119

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 18 mars 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 18 mars 2011

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre de la Cour des comptes





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 mars 2011  
(OR. en)**

**7438/11**

**INST 131  
CMPT 9**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de  
la Cour des comptes

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination d'un membre de la Cour des comptes**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,  
paragraphe 5,

vu l'avis du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Avis du 8 mars 2011 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) M. Hubert WEBER, membre de la Cour des comptes, a présenté sa démission, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- (2) Il y a lieu dès lors de procéder au remplacement de M. Hubert WEBER, pour la durée de son mandat restant à courir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Harald WÖGERBAUER est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2013.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---